

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 13

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Antoine Crezé, Caroline Driol, Mireille Berthuin, Anne Izabelle, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Stéphane Mastropietro, Astrid Bouchard.

Procurations : Vincent Pelletier à Sandrine Gayet, Dominique Capron à Patrick Hervé

Absents : Christophe Corbet, Cathy Peloso

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 14 février 2024

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : M. Hervé

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 24 janvier 2024 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de rénovation du pont des Eaux

Rapporteur : M. Hervé

Mme Bourdelain rappelle que ce projet de rénovation est financé pour moitié par des subventions publiques.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Demande d'inscription d'une mission au programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Harmonisation des règles de prêt dans le réseau des bibliothèques du Grésivaudan

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Personnel communal – protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au Centre de Gestion de l'Isère

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Sollicitation du fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes – Travaux de confortement du pont des eaux et de réfection de la route des eaux

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : sans objet

Séance clôturée à 20h20

Signature de la feuille de clôture

Patrick HERVE

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel

